

RECONNAISSANCE POSTNATALE

- ❖ Afin de prendre connaissance des documents à produire dans le cadre d'une déclaration de reconnaissance postnatale, vous pouvez envoyer un mail à ecbs@ganshoren.brussels ou prendre un rendez-vous via www.irisbox.be
- ❖ La déclaration est gratuite
- ❖ S'il s'agit du premier enfant commun, vous pouvez choisir le nom de famille que portera l'enfant après la reconnaissance, exemple :
 - Maman : Dupont Sophie
 - Papa : Vandamme Luc
 - Enfant :
 - Dupont Julie
 - Vandamme Julie
 - Dupont Vandamme Julie
 - Vandamme Dupont Julie
- ❖ ATTENTION ! si l'enfant à + 12 ans, il doit être présent lors de la déclaration !